



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°58

Date de Publication
23 MAI 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
23 MAI 2022
Date de la convocation
10 mai 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT.
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme HERVE GENOVESI à Lydia SAGAUT
Mme MATEO à Mme le Maire
Mme LOVERA à M. DE CANEVA
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
Mme VEILEX à M. DENONFOUX
M BOYER à M. FAVIER
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

Objet : Approbation de la convention de partenariat avec la Société WP event pour la soirée 10 ans de musique électro avec VIRGIN RADIO - soirée « ELECTROSHOCK ».

A la demande de Madame le Maire, monsieur REYMOND expose à ses collègues que pour fêter les 10 ans de la musique électronique lancée sur la radio nationale VIRGIN RADIO, la commune de Cassis a été choisie pour accueillir la réalisation de cet événement unique en France qui va réunir les plus grands DJ de la musique électro à savoir **Kungs, Ofenbach, Lost Frequencies, The Avener, Feder, Bon Entendeur, Shouse et Pascal Letoublon.**

Cette soirée se tiendra le 27 mai prochain esplanade Aristide Briand sous l'égide de la radio nationale VIRGIN RADIO.

La Commune de Cassis est particulièrement attachée au développement et à la sensibilisation à tous les types de musique et notamment celle à l'attention des jeunes, aussi il est apparu intéressant d'apporter un soutien et d'engager un partenariat avec la société en charge de l'organisation de cet événement.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat à passer avec la Société WP

event comprenant notamment : la mise à disposition de matériel (tentes, barrières, tables) et d'espaces du domaine public communal en contrepartie de l'animation, la technique, la communication, le catering, la sécurité du site avec le gardiennage etc...

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la présente convention de partenariat à passer avec La Société WP event dont le siège social est 107 rue PARADIS 13007 Marseille,

- D'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 17 mai 2022.

Le Maire,
Daniëlle MILON

